

N/REF : 8/01/2026 12H04 C:003808 I:80070
V/REF : AC/C36364
V/Email reçu le Jeudi 08/01/2026 a 12H04

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. NTL
IMMEUBLE : LE NAUTILUS -NTL
4, RUE EDITH PIAF
.
56400 AURAY

Rennes, le 27 Janvier 2026

Référence Marché: 024054-PBS-001

LOCALISATION : 4 RUE EDITH PIAF - MME RIOU 06 69 62 68 42
LOGEMENT N° 109415, PORTE N°07, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3

MOTIF : - FUITE AU NIVEAU DE LA TUYAUTERIE DE LA CHAUDIERE
- BRUIT SUR UN DES RADIATEURS

Donneur d'ordre : Mme A LE HELLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 20/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : FUITE AU NIVEAU DES JOINTS COLLECTEURS
COUPURE D'EAU
REPLACEMENT JOINTS COLLECTEURS
REMISE EN EAU
PURGE DE TOUS LES RADIATEURS
REMISE EN PRESSION DE LA CHAUDIERE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ETANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 20/01/26 a 16H10 Mme A LE HELLO

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	50,00	50,00
1,00	PBL153-Sup.fuite s/chaudiere	1	50,00	50,00
TOTAL H.T.				100,00
T.V.A. a 10,00%				10,00
TOTAL T.T.C.En EURO				110,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.